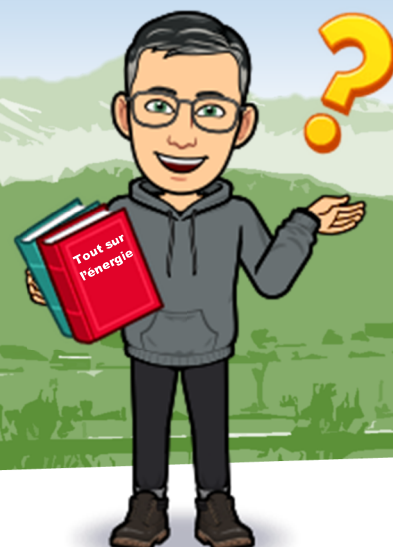




Groupement d'Achat d'Energies

Foire aux Questions



Comment consulter, analyser, suivre mes factures et mes historiques de consommation ?

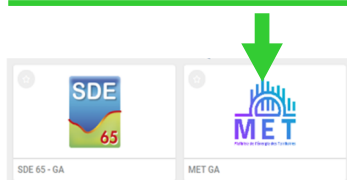
Le groupement d'achat met à votre disposition un logiciel de suivi énergétique (DEEPI) via lequel vous pouvez consulter vos factures et vos consommations d'énergies. Si vous avez perdu vos codes d'accès à ce logiciel vous pouvez les redemander en nous contactant au **05 62 93 20 06**.

Lien vers le logiciel DEEPI : <https://deepki-ready.deepki.com/>



Où trouver les pièces du marché d'achat d'énergies ?

Voici la nouvelle version de DEEPI



Vous trouverez les pièces du marché sur le logiciel DEEPI, dans l'onglet « Documents » sur SDE 65, puis sur le nom de votre collectivité, et enfin sur AC2021achatmete-MS1-LOT..



Comment modifier, ajouter ou résilier un contrat pour un de mes points de livraison ?

Il vous faut compléter l'Ordre de Service (OS) correspondant à votre demande et l'envoyer au fournisseur d'énergie titulaire du lot concerné :

- EDF pour vos OS concernant l'électricité : edfgroupements@edf.fr
- Total énergie pour vos OS concernant le gaz : support.technique@mail.totalenergies.fr

Le fournisseur transmet la demande à ENEDIS qui vous contactera ensuite pour l'intervention correspondant à la demande. Le délai entre la demande et l'exécution est d'environ 1 mois. Vous pouvez générer un ordre de service sur l'application DEEPI en cliquant sur **ORDRES DE SERVICE** → **Demandes techniques**

Ou bien vous pouvez récupérer les modèles d'ordres de service sur l'application, en cliquant sur **Documents**





Comment faire une demande pour un branchement provisoire ?

Il vous faut compléter l'OS « rattachement provisoire » et le transmettre à votre fournisseur 1 mois avant le besoin identifié à l'adresse suivante :

- **EDF** pour vos OS concernant l'électricité : edfgroupements@edf.fr
- **Total énergie** pour vos OS concernant le gaz : support.technique@mail.totalenergies.fr

Attention :

Il vous faut impérativement renseigner une date de fin du branchement provisoire sur le document !

Vous pouvez générer un OS sur le logiciel **DEEPI** ou bien compléter un modèle téléchargeable sur l'application tel qu'indiqué précédemment.

Le fournisseur transmet ensuite la demande à ENEDIS qui doit vous contacter pour l'intervention.

Si **ENEDIS** ne vous a pas contacté 15 jours avant la manifestation, contactez votre interlocuteur **ENEDIS** ou celui du **SDE65** (voir les contacts en fin de document).



J'ai besoin d'aide pour remplir un OS

Vous pouvez contacter le SDE65 au **05 62 93 20 06**.

Un agent du SDE65 vous accompagnera pour vos démarches.



J'ai un problème de facturation

Je contacte mon fournisseur d'énergie titulaire du marché à :

- edfgroupements@edf.fr ou au **09 70 81 83 19** (Electricité)
- Ou
- support.technique@mail.totalenergies.fr ou au **01 71 39 10 22** (Gaz Naturel)



Je souhaite analyser, comprendre mes factures et mes consommations énergétiques

Je contacte le SDE65 au **05 62 93 20 06**.

Par ailleurs, vous pouvez analyser vos factures et consommations sur votre espace **DEEPI**.



Pourquoi ma facture a-t-elle augmenté ?

Outre une analyse de vos consommations pour vérifier si celles-ci n'ont pas augmenté, les coûts de l'énergie (en particulier gaz et électricité) ont particulièrement augmenté ces derniers mois.

Cette hausse des tarifs de l'énergie a été répercutée sur le marché passé par le groupement d'achat d'énergies auquel vous appartenez.

Cette hausse est due en premier lieu à une forte reprise économique post Covid, qui a créé des tensions sur les marchés de l'énergie (offre insuffisante par rapport à la demande), ainsi qu'au conflit russo-ukrainien et aux nombreuses décisions européennes prises en conséquence.

Enfin, il faut ajouter à cela un parc nucléaire français vieillissant, avec de nombreux réacteurs en maintenance.

Cependant, le groupement d'achat d'énergies, comprenant plus de 2000 collectivités ou établissements publics sur 11 départements, a permis de « limiter la casse » grâce à la massification.





Quelles évolutions possibles pour 2023 et 2024 ?

Les tarifs actuels de l'énergie figurant sur le BPU sont valables pour l'année 2022. Pour 2023 et 2024, le groupement doit acheter les volumes d'électricité nécessaires à tous les membres au cours de cette année 2022.

Pour cela le groupement a mis en place une stratégie d'achat avec l'aide d'un AMO afin de se positionner sur le marché de l'électricité et du gaz selon les évolutions de celui-ci.

Le marché du gaz et de l'électricité ne cesse d'augmenter depuis le début de l'année 2022. Malgré la stratégie mise en place, on semble s'orienter vers une nouvelle augmentation pour l'année 2023. Ainsi, il faut dès aujourd'hui anticiper le fait que les tarifs ne retrouveront pas en 2023 leurs niveaux de 2021.



Quels sont mes contacts ?

Fournisseur d'Energie

Electricité

EDF

edfgroupements@edf.fr

09 70 81 83 19

Gaz Naturel

Total Energies

support.technique@mail.totalenergies.fr

01 71 39 10 22

Conseil en énergie SDE65

Service Transition Energétique

05 62 93 20 06

sde65@sde65.fr



Je n'arrive pas à joindre par téléphone mon fournisseur d'énergie

Adressez un mail pour signaler tout dysfonctionnement dans la relation client à l'adresse mail du fournisseur d'énergie en mettant en copie le SDE65, nous pourrons ainsi appuyer votre demande.



Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

20 Avenue Fould

65000 Tarbes

